MAI-NOVEMBRE 2020

MUTUALISATION D'EMPLOIS ET DE MATÉRIELS ENTRE STRUCTURES ESS DU CENTRE BRETAGNE

Retour sur les points importants de l'étude

Contexte de l'étude

Le Pôle ESS Centre Bretagne implanté sur les bassins de Loudéac et Pontivy accompagne notamment la montée en compétences des structures ESS employeuses du territoire (associations, coopératives, ...).

Dans le cadre d'une convention avec la Chambre Régionale de l'ESS et l'État via la DIRECCTE, plusieurs évènements organisés par le Pôle ESS Centre Bretagne à propos de la fonction employeur ont révélé un intérêt pour certaines structures à mutualiser un emploi et/ou du matériel.

Pour aller creuser davantage cet intérêt pour la mutualisation, le Pôle ESS a lancé une étude sur 6 mois, afin d'identifier les structures (employeuses ou non) intéressées, leurs besoins et leurs attentes en matière de mutualisation. L'étude se construit en complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire.

La mutualisation : kesako ?

La mutualisation d'emplois entre plusieurs structures peut permettre de bénéficier de nouvelles compétences ou d'alléger la charge de travail.

La mutualisation de matériels peut quant à elle faciliter le quotidien d'une structure ou l'organisation d'un évènement. À l'échelle d'un territoire, c'est également un moyen de renforcer la coopération entre acteurs

Méthodologie de l'étude

Comité de pilotage

L'équipe salariée :

- Soazig Perrigault (a quitté le comité lors de son départ du pôle ESS fin juin)
- Corinne Hervieux - salariée du pôle - Antenne de Pontivy.
- Amandine Dubois - salariée du pôle - Antenne de Loudéac.
- Marie Auffret - stagiaire recrutée pour l'étude - étudiante en Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local.

Membres du conseil d'administration de l'ADESS :

- Michel Fillion - Président de Radio Bro Gwened.
- Estelle Demaline - Directrice-adjointe de la Maison Familiale Rurale de Loudéac

Entretiens et un questionnaire complémentaire

38 structures rencontrées *(à l'aide d'un guide d'entretien)*

- 14 personnes ressources compétentes sur la thématique et/ou le territoire (point d'appui à la vie associative, structures de l'accompagnement ESS, élus du territoire, ...).

- 24 structures de l'ESS (associations, coopératives, ...) employeuses et non employeuses.

60 répondants au questionnaire *(90% d'associations)*

Calendrier de l'étude

Mai-Juin	Juin-Juillet	Août-Septembre	Octobre-Novembre
Méthodologie étude Entretiens	Recensement dispositifs existants	Réalisation/passation questionnaire	Rédaction scénarios et rapport d'étude
Communication	Entretiens	Analyse données	Restitution des résultats

Résultats de l'étude

Les organismes ESS déjà présents sur le territoire proposent en partie une offre de services mutualisés majoritairement ciblée sur la gestion comptable et sociale. Côté matériel, ce sont principalement des salles ou du matériels évènementiels sur le bassin de Loudéac (sons, projections, lumières) qui sont mis à disposition.

Les structures ESS sont dans l'ensemble satisfaites des services proposés pour la gestion comptable et sociale *(score moyen attribué quel que soit l'organisme supérieur à 3,8/5)*. Mais cette étude a mis en évidence de nouveaux besoins non couverts sur le territoire.

Besoins d'emplois

Sur la population totale interrogée, ce sont 43% de structures ESS qui se disent plutôt favorables à un **emploi partagé**. L'étude prospective sur la Mutualisation des Emplois et Compétences en pays de Cornouaille et pays de Morlaix de 2016 a produit également des résultats similaires (42% prêtes à s'engager)

Compétences recherchées par les structures ESS

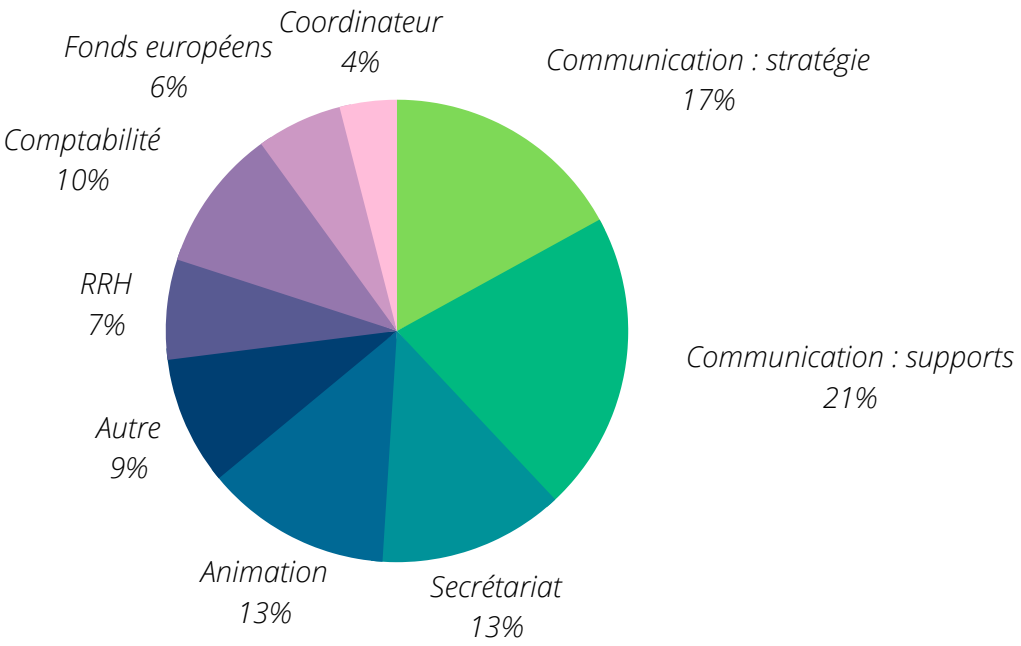

Les principaux besoins exprimés ciblent les métiers de : chargé de **communication** (3,5 ETP*)**, secrétaire** (1 ETP) **ainsi qu'animateur** (2 ETP**)**. Des besoins spécifiques au secteur du réemploi apparaissent également sur des postes en **manutention** (1 ETP).

**ETP = équivalent temps plein*

73 % des structures ESS avec des besoins d'emplois souhaitent déléguer la gestion du personnel à un organisme tiers.

Sur une échelle de 0 à 5, les structures ESS sont plutôt favorables à s'engager dans un emploi partagé à travers un groupement d'employeurs associatifs (GE Associatifs). Le score moyen attribué est de **3,54/5**.

Principaux Avantages/inconvénients à rejoindre un GE Associatifs selon les structures ESS

(3 réponses possibles à la question)

+

- Bénéficier de compétences qu'elles **ne pourraient pas avoir sans mutualisation** (65,4%)
- Partager les frais de personnel (42,3%)
- Développer des coopérations entre structures de l'ESS (38,5%)
- Dégager du temps salarié et bénévoles sur les tâches administratives (34,6%)

—

- L'**incapacité financière** d'adhérer à ce dispositif (53,8%)
- Le manque de compétences adaptées aux secteurs d'activités (26,9%)
- Aucun frein (26,9%)
- Méconnaissance des groupements d'employeurs (15,9%)

Pourquoi étudier la piste d'un GE Associatifs ?

L'offre existante sur le territoire en matière de mutualisation **ne correspondait ou ne répondait pas à certains besoins** évoqués (ex : communication, animation, secrétariat).

L'essaimage de l'outil de mutualisation de compétence « La Place » basé sur le Pays de Vannes, pouvait difficilement être possible sur le territoire. Cela s'explique en partie par un manque de structures susceptibles de mettre à disposition des compétences à des structures demandeuses.

Volonté des structures ESS de **bénéficier d'une structure de proximité et d'un professionnel** au sein de la structure.

Présence de Actiss sur le territoire, groupement d'employeurs "classique" implanté depuis de nombreuses années sur le territoire composé de 90 salarié.e.s, avec la possibilité d'un **adossement d'un GE Associatifs à un GE Classique.**

Schéma possibilité de création d'un GE Associatifs

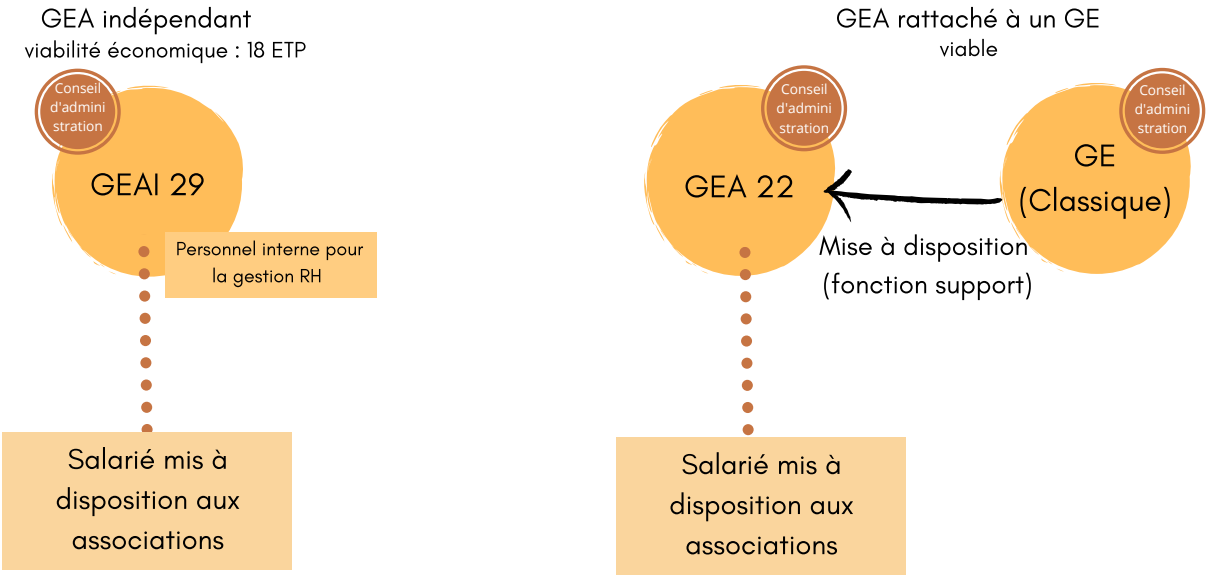

Création d'un groupe de travail pour approfondir la faisabilité d'un GE Associatifs (fonctionnement, gouvernance, modèle économique). In fine, il s'agira d'acter ou non la création d'un GE Associatifs sur le territoire.

Besoins en matériels

Les entretiens individuels mettent en exergue des besoins **similaires et complémentaires** dans le tissu local ESS, ci-après quelques exemples :

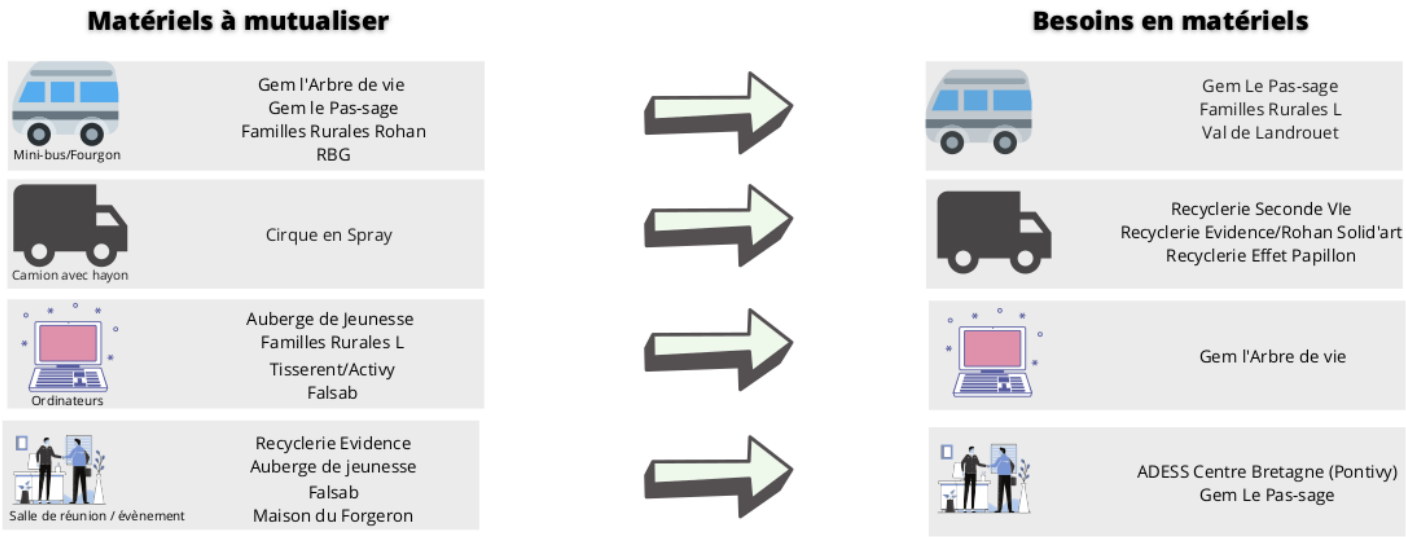

Le questionnaire tente de mesurer l'engagement des structures ESS dans une mutualisation de matériels. Sur une échelle de 0 à 5, elles octroient le score moyen de 3,35/5. La note est supérieure à 3 pour 75% des interrogés.

Afin d'établir si les structures peuvent répondre mutuellement à leur besoin, le raisonnement s'est effectué en sens inverse. Le questionnaire n'a pas recensé la demande mais l'offre de matériel à mutualiser. A ce titre, **43 % des structures interrogées** peuvent mettre à disposition du matériel à d'autres structures.

Matériels à mutualiser des structures ESS

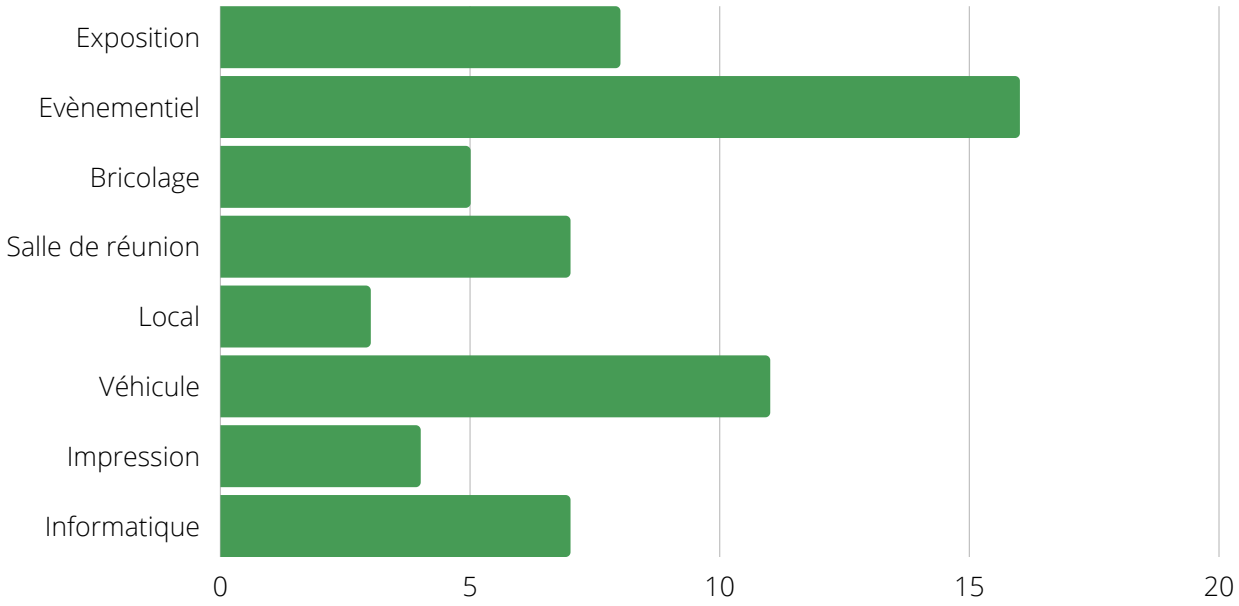

Le cumul des quantités sur le graphique ci-dessus représente **65 matériels**. Ce sont autant de ressources provenant du tissu local à être valorisées et mis à disposition aux structures dans le besoin.

Instauration d'une plateforme collaborative de prêt de matériels

Selon le questionnaire, l'instauration d'une plateforme collaborative de mutualisation de matériels conviendrait à **80%** des répondants.

De ce constat, un outil de mutualisation de matériels pourrait donc voir le jour sous la forme d'une carte collaborative sur le site internet du Pôle ESS Centre Bretagne. L'aspect collaboratif de la carte se traduit par le fait que les structures ESS complètent **d'elles-mêmes** l'outil. Elles indiquent leur coordonnées pour être contactées pour effectuer un prêt de matériel.

Les questions d'assurance du matériel se traitent auprès de l'assureur du prêteur et de l'emprunteur. Le Pôle ESS n'est pas responsable des prêts entre structure. Son rôle est de créer un outil **facilitateur** pour recenser l'information et mettre en lien les structures.

Conclusion de l'étude

Mutualiser des emplois ou du matériel peut constituer un levier pour renforcer ou développer l'Economie Sociale et Solidaire en Centre-Bretagne. Cette étude a été l'occasion de dresser un état de lieux de l'existant et de diagnostiquer sur le territoire des **besoins non couverts au sein des structures ESS.**

En cela, la mutualisation d'emplois et de matériels peut s'avérer être une réponse adaptée à des besoins ponctuels ou restreints. Répondre à ces besoins, c'est permettre aux acteurs ESS du territoire de **pérenniser voire de développer** leur activité laquelle peut être génératrice d'emplois non délocalisables sur le territoire.

Les besoins recensés sont le reflet de problématiques auxquelles le monde de l'ESS fait face : la forte polyvalence des salariés entrainant une charge de travail importante et la « sensation de bricoler » par manque de temps et de compétences spécifiques sur certaines missions de leurs activités. Elle souligne aussi la difficulté de recruter des bénévoles ou de rendre visible une structure et ses activités.

La mutualisation de matériels semble se révéler plus « simple » pour certaines structures car elle demande un **engagement moindre** à celui d'un emploi partagé. L'étude a permis de constater qu'un outil de mutualisation de matériel comme une plateforme collaborative, peut faciliter la mise en lien d'acteurs. Entamer des coopérations à travers ce type de mutualisation peut permettre de **favoriser l'interconnaissance et la confiance** entre acteurs pouvant par la suite être propice à des collaborations plus poussées notamment par la mutualisation d'emplois.

Cette dernière semble pouvoir s'envisager sur le territoire à travers un groupement d'employeurs associatifs. Mais, ces premiers constats restent à confirmer à travers un **groupe de travail** sur ce sujet.

Pôle ESS CENTRE BRETAGNE